



Règlement du Concours photo des Graviers 2025

Préambule

A l'occasion du vide-greniers annuel de l'Association Massy-Graviers qui a lieu le **24 mai 2025** le Massy Photo Club organise un concours de photographies.

Article 1

Les photographies proposées au concours sont exposées de 11h00 à 17h30 dans la halle des Graviers, 41 rue Jean Jaurès à Massy.

Article 2

Les tirages papier doivent être parvenus au moins 24h à l'avance ou déposés directement par les participants avant 10h le jour du concours. Les photographies sont mises en place par le Massy Photo Club.

Article 3

Chaque année deux thèmes sont proposés qui font chacun l'objet de prix. Chaque participant peut exposer au maximum trois photographies par thème.

Article 4

Les photos exposées doivent être au imprimées au format A4 ou 20 x 30 cm. Elles ne doivent pas être encadrées.

Article 5

La surveillance du concours est assurée par des membres du Massy Photo Club.

Article 6

Les visiteurs sont invités à voter pour leur photographie préférée dans chacun des deux thèmes. A 17h les votes sont dépouillés afin de désigner le prix du public pour chaque thème.

Article 7

Un jury de cinq personnes est constitué par quatre personnalités désignées par le Massy Photo Club ainsi que l'exposant ayant remporté le grand prix au concours précédent. Les membres du jury ne peuvent pas concourir. Le jury décerne un prix par thème ainsi que le grand prix du jury désignant une photographie de l'ensemble de l'exposition.

Article 8

Les récompenses sont des médailles et/ou de petits cadeaux symboliques. Les photographies lauréates sont publiées sur le site et la page Facebook du Massy Photo Club, sur le blog de l'A.M-G, et peuvent être publiées dans la presse municipale.

Article 9

Les thèmes retenus pour le concours 2025 sont

- ✓ thème 1 : **Fleuves et rivières** (à Massy ou ailleurs)
- ✓ thème 2 : **Massy Mutations**